



<https://www.agenda-2030.fr/>

Cocycler (49)



Domaine d'action :

Collecte de biodéchets à vélo auprès des professionnels pour les recycler, sensibilisation du grand public à la valorisation des biodéchets

L'entreprise :

L'entreprise Cocycler a été fondée début 2018 par Taoufik Limani. L'entreprise est spécialisée dans la collecte à vélo et le compostage des biodéchets (épluchures, marc de café) en petites quantités et dans des zones difficiles d'accès pour des entreprises de collecte traditionnelles.

Grâce au soutien de la ville d'Angers, Cocycler a pu mettre en place une phase expérimentale pour estimer la demande pour ce type de service. Après six mois d'essai, les résultats ont été concluants et l'entreprise a été pérennisée sur la ville.

Entre février et novembre 2018 Cocycler a ainsi pu valoriser 14 tonnes de biodéchets en compostage. En 2018, elle collecte et valorise 2 tonnes de biodéchets par mois.

Cocycler a deux missions principales :

1) La collecte à vélo de petits flux de biodéchets dans le centre-ville d'Angers

L'entreprise organise la récupération des biodéchets à la demande de ses partenaires : les commerçants, les restaurateurs, les bars et les hôtels de la ville d'Angers.

Dans un esprit d'économie circulaire, Cocycler s'appuie sur les salariés de K'livéo qui est une entreprise de livraison à vélo. Lorsqu'un triporteur K'livéo revient à vide, il passe ainsi chercher les biodéchets chez les partenaires. Les biodéchets sont ensuite valorisés sur un site de compostage local. Pour l'instant les biodéchets sont compostés, mais l'entreprise étudie également la possibilité de les valoriser par méthanisation.

2) La sensibilisation du grand public et des professionnels

Cocycler organise des **événements grand public** sur le tri des biodéchets à la source. Son approche ludique inclut par exemple la possibilité de gagner un panier de légumes, un bon d'achat... L'objectif étant de changer le regard des consommateurs sur le biodéchet, présenté comme une ressource et non plus comme déchet.

La mise en réseau des professionnels fait également partie de la mission de sensibilisation. En travaillant en partenariat étroit avec des acteurs angevins, Cocycler crée du lien : l'entreprise de livraison à vélo, l'entreprise chargée de nettoyer les bacs, la société qui transforme les déchets en compost, les

commerçants et Angers Loire Métropole sont toutes incluses dans la démarche de valorisation des biodéchets.

Par son activité de sensibilisation, Cocycler anime un réseau local de professionnels et de particuliers pour l'économie circulaire sur les biodéchets.

■ **Économie circulaire, par pilier :**

Pilier 3 : Écologie industrielle et territoriale

Les vélos transporteurs de l'entreprise K'liveo récupèrent les déchets quand ils reviennent à vide d'une mission de transport. Cette mutualisation permet d'optimiser l'utilisation des triporteurs : c'est le principe de la logistique inverse. L'entreprise K'liveo met à disposition de Cocycler également des espaces de stockage pour les biodéchets.

Pilier 7 : Recyclage

Cocycler permet de composter les biodéchets de ses partenaires, jusqu'à 2 tonnes valorisées par mois. Les biodéchets représentent environ 30 % d'une poubelle ménagère ; la valorisation permet ainsi de diminuer la part des déchets compostables qui sont habituellement incinérés ou enfouis.

■ **Partenariats :**

- Angers-Loire Métropole, la municipalité d'Angers
- ADEME

■ **Leviers de réussite :**

- La coopération avec la ville d'Angers, par la poursuite de l'accompagnement, leurs conseils sur les points de valorisation (en cours d'étude)
- Le partenariat avec les commerçants. Cocycler aide les commerçants à faire valoir la qualité de leur cuisine "maison", issue de produits frais, et donc générateur de biodéchets
- Le réseau entre les citoyens et les entreprises

■ **Difficultés majeures :**

- Un travail de sensibilisation reste à faire
- Recherche de partenaires locaux pour le compostage des déchets, avec une capacité de compostage important ; notamment le souhait d'avoir des points de compostage fixes sur la ville
- Modèle économique : les biodéchets n'ont pas de valeur en soi, donc il faut un accompagnement et un soutien de la municipalité pour que le projet soit inclus dans la politique des déchets de la ville. La plus-value de l'activité vient notamment sous forme d'économies, car les biodéchets représentent 30 % des déchets, et leur traitement a un coût.

■ **Apports (économique, environnemental, social) pour l'entreprise:**

- Travail en lien avec une entreprise Ésat (établissement et service d'aide par le travail pour les personnes en situation d'handicap)
- Compostage des déchets jusqu'ici non-valorisés

- Sensibilisation des professionnels et du grand public aux enjeux autour des biodéchets
- Lauréat du concours Social challenge, catégorie “innovation environnementale” (Co-organisé par l’association PAVIC et Angers Technopole)

Contacts :

www.cocycler.com

angers@cocycler.com

07 67 57 93 23

